

**Assemblée générale**

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
13 novembre 2024
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 8 novembre 2024, à 10 heures

Présidence : M^{me} González López (El Salvador)**Sommaire**

Point 116 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

- d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- b) Nomination de membres du Comité des contributions
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
- e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 116 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

1. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret, sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée relative à la rationalisation de ses procédures et de son organisation, et sur le paragraphe 47 de sa résolution 71/323 sur la revitalisation de ses travaux.

2. La Présidente considère que la Commission souhaite suivre la pratique établie consistant à ne faire porter le scrutin que sur les personnes dont la candidature a été proposée pendant la période fixée à cet effet.

3. *Il en est ainsi décidé.*

d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (A/79/104 ; A/C.5/79/9)

4. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 2 à 5 du Statut de la Commission de la fonction publique internationale, a invité l'Assemblée générale à nommer cinq personnes pour pourvoir les sièges de la Commission de la fonction publique internationale qui deviendraient vacants le 31 décembre 2024 (A/79/104) et communiqué le nom des six personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025 (A/C.5/79/9).

5. Le nombre de candidats des États d'Afrique et des États d'Europe orientale étant égal au nombre de sièges à pourvoir par ces groupes, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

6. *La Commission recommande, par acclamation, que M. Djacta (Algérie) et M. Zahid (Maroc), pour les États d'Afrique, et M. Ivanov (Fédération de Russie), pour les États d'Europe orientale, soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions à la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025.*

7. **La Présidente**, appelant l'attention des membres de la Commission sur les articles 94 et 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les invite à élire au scrutin secret deux candidats des États d'Asie et du Pacifique.

8. *Sur l'invitation de la Présidente, M^{me} Bonilla Alarcón (Guatemala), M^{me} Csók (Hongrie) et M^{me} Kaba Saleh (Guinée) assument les fonctions de scrutatrices.*

9. *Il est procédé à un vote au scrutin secret.*

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	188
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valides :</i>	188
<i>Nombre d'abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	188
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix recueillies :</i>	
M. Sun Xudong (Chine)	138
M. Muhith (Bangladesh)	129
M. Kim (République de Corée)	102

10. *M. Sun Xudong (Chine) et M. Muhith (Bangladesh) ayant obtenu la majorité requise pour les États d'Asie et du Pacifique, la Commission recommande qu'ils soient nommés membres de la Commission de la fonction publique internationale ou reconduits dans leurs fonctions, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025.*

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/101 ; A/C.5/79/6)

11. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, a invité l'Assemblée à nommer cinq personnes pour pourvoir les sièges du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui deviendraient vacants le 31 décembre 2024 (A/79/101) et communiqué le nom des cinq personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025 (A/C.5/79/6).

12. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique, des États d'Europe orientale et des États d'Amérique latine et des Caraïbes étant égal au nombre de sièges à pourvoir par ces groupes, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

13. *M. Kpeye (Côte d'Ivoire) et M. Mmalane (Botswana), pour les États d'Afrique, M. Al Kumaim (Yémen), pour les États d'Asie et du Pacifique, M. Chmielewski (Pologne), pour les États d'Europe orientale, et M^{me} Brennen-Haylock (Bahamas), pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, sont élus membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025.*

b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/79/102 ; A/C.5/79/7)

14. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, a invité l'Assemblée à nommer six personnes pour pourvoir les sièges du Comité des contributions qui deviendraient vacants le 31 décembre 2024 (A/79/102) et communiqué le nom des six personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025 (A/C.5/79/7).

15. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique, des États d'Europe orientale et des États d'Europe occidentale et autres États étant égal au nombre de sièges à pourvoir, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

16. *La Commission recommande, par acclamation, que M. Mizingou-Nzaba (Congo), pour les États d'Afrique, M. Ali (Pakistan) et M^{me} Yoriko (Japon), pour les États d'Asie et du Pacifique, M^{me} Dinić (Croatie) et M. Humennyi (Ukraine), pour les États d'Europe orientale, et M. Hannum (États-Unis d'Amérique), pour les États d'Europe occidentale et autres États, soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions au Comité des contributions, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025.*

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

(A/79/103 ; A/C.5/79/8)

17. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant à l'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, a invité l'Assemblée générale à confirmer la nomination de la personne qu'il avait désignée pour pourvoir le siège du Comité des placements qui deviendrait vacant le 1^{er} janvier 2025 (A/79/103) et proposé à l'Assemblée de confirmer la reconduction dans ses fonctions d'un membre ordinaire du Comité, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025 (A/C.5/79/8).

18. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges vacants, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander par acclamation à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction dans ses fonctions de la candidate désignée.

19. *La Commission recommande par acclamation à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction de M^{me} Honda (Japon) dans ses fonctions de membre ordinaire du Comité des placements, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025.*

20. **La Présidente** dit que dans la même note (A/C.5/79/8), le Secrétaire général, suivant la pratique établie, a également proposé à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction dans ses fonctions d'un membre ad hoc du Comité des placements, pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2025.

21. *La Commission recommande par acclamation à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction de M. Tall (Mali) dans ses fonctions de membre ad hoc du Comité des placements, pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2025.*

e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (A/79/105 ; A/C.5/79/10)

22. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant à l'article 6 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, a invité l'Assemblée générale à nommer quatre membres et quatre membres suppléants pour pourvoir les sièges du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies qui deviendraient vacants le 31 décembre 2024 (A/79/105) et communiqué le nom des sept personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025 (A/C.5/79/10).

23. *La Commission recommande, par acclamation, que M. Chumakov (Fédération de Russie), M. Kozaki (Japon), M. Mazemo (Zimbabwe), M. Owade (Kenya), M. Rahman (Bangladesh), M. Stosberg (Allemagne) et M. Traystman (États-Unis d'Amérique) soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025.*

24. **La Présidente** dit qu'une candidature à un siège du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies qui deviendrait vacant le 31 décembre 2024 a été reçue après la date limite fixée par la Commission. La Commission n'examinant que les candidatures soumises avant la date limite, conformément à la pratique établie, la nomination est reportée à une date ultérieure.

La séance est levée à 11 h 5.